

AMAP DES COLIBRIS - LA FERME DES COLIBRIS



**Contrat d'engagement pour la saison Mars 2010 / Août 2010
soit 24 livraisons, du 5 mars 2010 au 27 août 2010 inclus**

——— A remplir en 2 exemplaires : 1 pour vous, 1 pour La Ferme ———

Le présent contrat est passé entre le consommateur ou les consommateurs (dans le cas d'un panier partagé), appelés "amapiens", et le producteur de l'entreprise individuelle *La Ferme des Colibris*, représentée par Eric SOUFFLEUX, pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes certifiés BIO, pendant une saison de 6 mois, dans le cadre d'une AMAP (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

FONCTIONNEMENT

Chaque amapien s'engage par un contrat direct avec le producteur à payer à l'avance la fourniture de la production légumière et à en prendre livraison chaque semaine. **1 panier = 1/160ième des légumes récoltés.**

Le prix du "panier" ou part de la récolte que le producteur distribue au consommateur est de **21 € TTC par semaine en moyenne sur la saison.**

Le consommateur faisant acte d'**engagement solidaire** avec le producteur par l'**avance de trésorerie**, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

La récolte étant achetée à l'avance, **il est impossible de rembourser un panier non retiré.** En cas d'absence, il appartient à l'amapien de faire retirer son panier par un tiers.

Un contrat est convenu pour 6 mois et ne peut pas être rompu. Si un amapien souhaite cependant rompre la relation avec le producteur, il doit trouver un remplaçant qui lui rachètera les paniers qui restent à livrer. Il peut alors lui-même le trouver dans son cercle de connaissances, ou alors faire appel aux personnes inscrites sur la liste d'attente.

LA DISTRIBUTION

La distribution des légumes a lieu
le vendredi
de 17h30 à 19h30
à la salle paroissiale St Gohard
Bd de la Renaissance
44600 St Nazaire

**NB : Il n'y aura pas de distribution les
vendredis :
30 avril 2010
14 mai 2010**

LES PERMANENCES

Durant la saison, chaque amapien doit effectuer au moins une permanence pour aider le producteur sur le lieu de distribution, un vendredi, de 17 h à 20 h.

LA VIE DE L'AMAP

La visite du jardin et la participation (solidaire et bénévole) aux divers ateliers de La Ferme par les amapiens sont indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des problématiques agricoles.

L'AMAPIEN / LES AMAPIENS

Je m'engage à :

- Être assidu et ponctuel : Je viens chercher mon "panier" chaque semaine sur le lieu de distribution avec mon cabas.
- Participer activement à la vie de l'AMAP.
- Effectuer au moins une permanence sur la saison : Je réserve une date dès aujourd'hui.
- Payer par avance la fourniture de la production légumière.
- Partager les risques liés à la production.
- Accepter le contenu de mon panier qui représente 1/160ième de la production totale.

LE PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- Cultiver dans le respect de la Charte des AMAP et de l'Agriculture Biologique.
- Mettre en œuvre tout mon savoir faire pour produire des légumes en quantité et en qualité.
- Produire une grande diversité de légumes.
- Diviser toute ma production à parts égales entre les amapiens, soit un panier = 1/160ième.
- Assurer un rôle d'information et de communication auprès des amapiens.
- Assurer une transparence sur la vie de La Ferme.

